



## Cotrajet de l'apeea

### Des réponses à vos questions

**1. Quel est l'objectif du Cotrajet de l'apeea ?**

Avec le *Cotrajet de l'apeea*, vous pouvez partager les trajets de votre domicile à l'école avec une famille de l'Ecole, dans votre quartier ou sur le trajet, que ce soit à pied, en bus, en métro ou en voiture, de manière régulière ou ponctuelle. Cette solution permet aussi à des élèves du Grand Collège d'aller en classe avec un camarade d'école.

**2. Quelle est la différence entre le Cotrajet de l'apeea et le Covoiturage de l'apeea ?**

Aucune si ce n'est l'adaptation de la dénomination de cette initiative à la diversité des moyens de transport utilisés par les parents pour les trajets de l'école : voiture, RER, métro, bus ou même à pied. En revanche, le principe de ce projet reste inchangé et les modalités d'inscription et de fonctionnement sont semblables.

**3. Comment participer au Cotrajet de l'apeea ?**

Il suffit de remplir le [Formulaire d'inscription au Cotrajet de l'apeea](#). A la suite à votre inscription, vous recevez un mail de confirmation avec un lien vers une carte qui vous permet de visualiser les familles participantes (avec leurs coordonnées) et de les contacter directement. Le lien vers le formulaire est également disponible sur le site [apeea.net](http://apeea.net) / onglet COTRAJET DE L'APEEA.

**4. Qui peut participer au Cotrajet de l'apeea ?**

Les parents d'élèves et élèves du Petit Collège et du Grand Collège de l'Ecole alsacienne.

**5. Quel est le coût du Cotrajet de l'apeea ?**

Cette solution est totalement gratuite. Le *Cotrajet de l'apeea* est une initiative des parents d'élèves pour les parents d'élèves de l'Ecole alsacienne.

**6. A quoi est-ce que je m'engage en participant au Cotrajet de l'apeea ?**

Le *Cotrajet de l'apeea* ne vous engage pas vis à vis de l'Ecole ou de l'apeea. Il vous permet simplement de rentrer en contact avec des familles inscrites, également intéressées par cette solution.

**7. Mon inscription est-elle immédiate ?**

Quand vous remplissez le formulaire d'inscription, vous recevez dans les 48h, un mail de confirmation d'inscription avec un lien vers la carte qui vous permet de visualiser et contacter les autres familles inscrites.

8. **Et si personne n'est inscrit dans mon quartier ?**  
80 personnes étaient inscrites au *Cotrajét de l'apeea* pendant l'année 2017/2018 et 40 en 2018/2019, offrant une bonne couverture de Paris et sa banlieue. Comme la carte est "remise à zéro" à la rentrée, il faut patienter un peu avant d'accéder à la nouvelle carte 2019/2020. Vous avez donc intérêt, dans un premier temps, à vous connecter régulièrement à la carte pour voir les nouveaux inscrits. Par ailleurs, plus le nombre d'inscrits augmente, plus la probabilité d'avoir une famille dans votre quartier augmente. Vous avez donc intérêt à vous inscrire et créer une opportunité pour une autre famille.
9. **Mon enfant est au Grand Collège ; en quoi le *Cotrajét de l'apeea* nous concerne-t-il ?**  
Les élèves du Grand Collège peuvent utiliser le *Cotrajét de l'apeea* pour aller en classe avec des camarades de classe, à pied ou avec les transports en commun, sans leurs parents.
10. **Qui accède aux informations me concernant ?**  
Seuls les parents inscrits au *Cotrajét de l'apeea* peuvent accéder à votre adresse mail et numéro de téléphone. Quand vous recevez le lien vers la carte, vérifiez les informations vous concernant, conservez le lien et ne le transférez jamais à un tiers afin de limiter l'accès aux informations aux seuls parents participants (et parents d'élèves à l'Ecole).
11. **Comment mettre à jour les informations me concernant sur la carte ?**  
Pour mettre à jour vos coordonnées, il suffit d'adresser un mail à [cotrajét@apeea.net](mailto:cotrajét@apeea.net).
12. **Est-ce l'école qui me met en contact avec les familles de mon quartier ?**  
Non, c'est vous qui contactez directement les autres familles inscrites. Dès que vous êtes inscrit au *Cotrajét de l'apeea*, vous recevez un mail de confirmation d'inscription ; vous pouvez alors consulter la carte de *Cotrajét de l'apeea* et connaître les coordonnées (adresse mail et numéro de téléphone) des familles en cliquant sur les repères magenta de la carte.
13. **Quand le *Cotrajét de l'apeea* est-il opérationnel ?**  
Le *Cotrajét de l'apeea* est un service permanent proposé par l'apeea. Pour y accéder, il suffit de remplir le [Formulaire d'inscription au Cotrajét de l'apeea](#) ; vous recevez ensuite un mail de confirmation d'inscription avec un accès à la carte qui indique les familles participantes. Le lien vers le formulaire est également disponible sur le site [apeea.net](http://apeea.net) / onglet COTRAJET DE L'APEEA.
14. **Que dois-je faire si je ne veux plus participer au *Cotrajét de l'apeea* ?**  
Pour vous désinscrire, envoyez un mail à [cotrajét@apeea.net](mailto:cotrajét@apeea.net).
15. **Notre famille était inscrite au *Cotrajét de l'apeea* en 2018/2019 et pourtant nous n'avons plus accès à la carte**  
L'apeea a décidé de repartir à zéro chaque année, afin de proposer aux parents une carte actualisée du *Cotrajét de l'apeea*. Si vous souhaitez y participer, il suffit de vous réinscrire en renseignant le [Formulaire d'inscription au Cotrajét de l'apeea](#).

**16. De quelle façon utiliser la carte de Cotrajet de l'apeea?**

Pour une utilisation de la carte dans les meilleures conditions, nous souhaitons attirer votre attention sur les points suivants :

- Cette carte est destinée uniquement aux parents d'élèves de l'Ecole alsacienne. Elle ne doit pas être transmise à des personnes extérieures à l'Ecole alsacienne ;
- Cette carte permet aux parents d'élèves de l'Ecole alsacienne de contacter des parents inscrits au *Cotrajet de l'apeea* ; elle n'engage en aucun cas la responsabilité de l'apeea ;
- La carte a été élaborée avec les données du formulaire d'inscription au *Cotrajet de l'apeea* ;
- La capacité des parents à assurer le transport/transfert de vos enfants vers/de l'école est laissée à votre libre appréciation.

**17. Conformité avec le RGPD (Règlement général sur la protection des données)**

*En application du Règlement général sur la protection des données, entré en vigueur le 25 mai 2018, les informations contenues sur la carte du Cotrajet de l'apeea ne doivent pas être conservées au delà de l'année scolaire et ne peuvent pas être transmises à des tiers. Nous vous remercions de veiller au respect de la confidentialité de ces données. En cas de doute sur la légalité de l'usage de ce fichier, merci de contacter l'apeea ([admin@apeea.net](mailto:admin@apeea.net)).*